

MESURES PRISES PAR LE CANADA FACE A L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS. Mise à jour le 01/04/2021

MESURES GÉNÉRALES D'ENDIGUEMENT DE L'ÉPIDÉMIE

	Mesures fédérales	Mesures provinciales
Mesures sanitaires et relatives à la mobilité	• Interdiction pour les personnes présentant des symptômes de prendre le train ou les vols intérieurs à partir du 30 mars. • Seuls 4 aéroports accueillent désormais les vols internationaux : Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary • Prolongation jusqu'au 21 avril 2021 de la fermeture de la frontière canado-américaine aux déplacements non essentiels (fermeture effective depuis le 21 mars 2020). Le transport de marchandises n'est pas concerné. • Pour les pays autres que les États-Unis, les frontières demeurent également fermées (sauf pour les citoyens et résidents permanents canadiens) • Toute personne symptomatique, y compris de nationalité canadienne, se voit interdire l'entrée sur le territoire, les transporteurs aériens doivent réaliser une évaluation de chaque passager. • Quarantaine obligatoire de 14 jours pour les personnes qui sont de retour de l'étranger. Ne pas se conformer à cette obligation est passible d'amendes et d'emprisonnement. A compter du 7 janvier, test négatif datant de moins de 3 jours obligatoire avant l'arrivée sur la territoire canadien. A compter du 22 février, séjour obligatoire de 3 jours à l'hôtel en attendant les résultats du test Covid à l'arrivée. • Obligation à compter du 20 avril de porter un masque pour tous les passagers aériens et recommandation d'en porter dans les transports en commun. • Le gouvernement émet la recommandation d'éviter tout voyage non essentiel, quelle que soit la destination, et recommande aux canadiens de rentrer au Canada par les moyens commerciaux encore disponibles.	<u>Confinements provinciaux dès le mois de mars 2020, déconfinements progressifs à partir du mois de mai 2020</u>, avec des calendriers et des modalités qui diffèrent d'une province à l'autre. Nouvelles mesures restrictives, allant jusqu'à de nouveaux confinements, à partir de l'automne 2020. La section ci-dessous présente l'état des lieux à date pour chacune des 10 principales provinces canadiennes. • Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince Édouard : Contrôle des "frontières" provinciales : toute circulation non prioritaire avec les autres provinces est interdite. A compter du mois de juillet 2020, mise en place de la "Bulle Atlantique" : les résidents de ces trois provinces (+ Terre-Neuve et Labrador) peuvent passer de l'une à l'autre sans avoir à s'isoler 2 semaines. Eclatement de la bulle Atlantique fin 2020 (voir section ci-dessous)
Plans de déconfinement / reconfinement	Colombie-Britannique. Restrictions en vigueur depuis le 8 février : aucun rassemblement à domicile autorisé (exception d'une bulle de deux personnes désignées pour les personnes seules), limites de capacité pour les commerces. Renforcement des restrictions à partir du 30 mars : fermeture des restaurants en intérieur (les restaurants peuvent rester ouverts en extérieur pour les personnes d'un même foyer). Manitoba. Mise à jour des restrictions le 25 mars. Visites à domicile interdites. Rassemblements limités à 5 personnes dans les lieux publics intérieurs et 10 personnes en extérieur dans les résidences privées, 25 personnes dans les lieux publics extérieurs. Limites de capacités pour les commerces et pour les restaurants. Ontario. Mise en place d'un nouveau confinement à l'échelle de la Province le samedi 3 avril pour une durée de 28 jours au moins. Limites de capacité pour les commerces, fermeture des restaurants et des services personnels. Recommandation de rester à domicile sauf pour les raisons essentielles et de généraliser le télétravail. Les écoles restent ouvertes. Saskatchewan. Mise à jour des restrictions le 9 mars : rassemblements en intérieur et extérieur limités à 10 personnes (pas plus de deux foyers en intérieur). Entreprises de services à la personne ouvertes à 50 % de capacité, de même pour les commerces. Fermeture des restaurants en intérieur à partir du 28 mars. Alberta. Les rassemblements en intérieur publics ou privés demeurent interdits, les rassemblements extérieurs sont limités à 10 personnes, réouverture des restaurants et des commerces avec des limites de capacité, réouverture des installations sportives avec restrictions, les installations récréatives demeurent quant à elle fermées, réouverture des entreprises de services à la personne sur rendez-vous uniquement. Québec. Mise en place d'un déconfinement progressif par zone. La région du grand Montréal reste en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) alors que certaines régions passent en orange (Palier 3 – alerte) : télétravail obligatoire, visites à domicile et rassemblements privés/publics intérieurs interdits, couvre-feu de 21h 30 à 5h, réouverture des restaurants et salle de gym en zone orange, réouverture des musées partout au Québec, déplacements entre régions non recommandés. A compter du 1er avril, 4 zones à risque dont la ville de Québec auront des mesures spécifiques avec un couvre-feu à 20h et une fermeture des commerces non essentiels. Île-du-Prince-Édouard. Niveau d'alerte : « précaution » (jaune). Rassemblements privés limités à 10 personnes (50 personnes pour les rassemblements publics). Commerces de détail et activités de loisirs (salle de gym, bibliothèques, musées) ouverts avec capacité réduite à 50%. Restaurants et bars ouverts avec limite de 10 personnes par table. Retrait de la bulle atlantique. Nouvelle-Écosse. Rassemblements privés limités à 10 personnes. Commerces de détail ouverts à 50 % de capacité. Restaurants ouverts jusqu'à 23h. Quatorzaine obligatoire pour les voyageurs qui arrivent de l'extérieur de la bulle atlantique (NE, IPE, TNL) Terre-Neuve-et-Labrador. Alerte actuelle au niveau 2 : les rassemblements privés limités à 5 personnes. Rassemblements publics limités à 50 personnes. Chaque bulle familiale peut interagir avec 20 personnes. Restaurants à 50 % de capacité. Restrictions de voyage en place (limité aux déplacements essentiels (autorisation préalable obligatoire), quatorzaine obligatoire). Nouveau-Brunswick. Phase d'alerte jaune dans la majorité de la province (sauf autour d'Edmundston : zone rouge). Bulle familiale limitée à 15 personnes, rassemblements publics 50 personnes (aucun rassemblement en zone rouge). Toutes les entreprises et activités ont le droit d'être en activité. Restrictions à l'entrée de la province pour des raisons essentielles et quatorzaine obligatoire pour toutes les personnes qui arrivent (avec aménagement possible pour personnes qui doivent travailler (tests))	

MESURES GENERALES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE		
	Mesures fédérales	Mesures provinciales
Politique monétaire	Taux directeurs : 3 baisses de taux successives de 50 points de base : le 4 mars, le 16 mars et le 27 mars . Le taux de financement à un jour est désormais de 0,25 %, contre 1,75 % début mars, taux le plus bas depuis la crise financière. Pas de nouvelles baisses prévues, en particulier pas de passage en terrain négatif, d'après le gouverneur de la Banque du Canada (communiqué du 27 mars puis du 15 mars) Quantitative Easing (programme de rachats d'actifs) : • lancement le 24 mars d'un programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires (PAPM). Au travers de ce programme, la Banque du Canada achètera jusqu'à 40 % de chaque émission de titres directement émis par les Provinces sur les marchés monétaires et assortis d'une échéance de 12 mois ou moins. • programme d'achat de papier commercial (PAPC) afin de réduire les tensions sur le marché du financement à court terme. - programme d'achat d'obligations souveraines canadiennes sur le marché secondaire (5 Md CAD par semaine - soit 0,2 point de PIB - sur toute la courbe des taux). Les analystes anticipent la poursuite de ce programme pour au moins 6 mois, soit une enveloppe de plus de 100 Md à 250 Md CAD, 5% à 12,5% du PIB. - programme d'achats d'obligations provinciales - PAOP (maturité jusqu'à 10 ans) . Le programme sera lancé début mai et actif pendant 12 mois. Son enveloppe est plafonnée à 50 Md CAD (32 Md €). - programme d'achats d'obligations de sociétés – PAOS - (échéance inférieure à 5 ans). Le programme sera lancé début mai et actif pendant 12 mois. Son enveloppe est plafonnée à 10 Md CAD (6,5 Md €). - facilité d'achat des acceptations bancaires : la Banque du Canada achète chaque semaine environ 10 Md CAD (6,5 Md €) d'acceptations bancaires jusqu'à ce que les conditions de marchés s'améliorent. Liquidités pour les institutions financières : lancement d'un mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour. Au travers de ce mécanisme, les institutions financières peuvent emprunter auprès de la Banque du Canada en donnant en garantie un large éventail de titres, y compris des prêts hypothécaires.	
Financement de l'économie	• BSIF : réduction de l'exigence de fonds propres pour stabilité intérieure des banques canadiennes d'un montant équivalent à 1,25 % du montant des actifs pondérés en fonction des risques. D'après le gouvernement fédéral, cette souplesse permettra l'injection de 300 Md CAD (200 Md€) dans l'économie canadienne. • Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - en vigueur jusqu'au 30 juin 2021. Mise en oeuvre par les établissements financiers en lien avec EDC. Prêts sans intérêts et garantis par l'Etat jusqu'à 40 000 CAD pour les petites entreprises (masse salariale entre 20 000 CAD et 1,5 M CAD). Extension du dispositif en octobre 2020 avec possibilité d'un prêt supplémentaire de 20 000 CAD. • Programme de garanties de prêts à l'exportation (jusqu'à 6,25 M CAD) par EDC. Programme de 20 Md CAD. Prolongé jusqu'en juin 2021 • Programme de prêts (jusqu'à 6,25 M CAD) conjoints BDC - établissements financiers pour les PME ayant des problèmes de trésorerie. Programme de 20 Md CAD. Prolongé jusqu'en juin 2021 • Crédit d'Urgence pour les Grands Employeurs (CUGE). Programme de prêts de montants supérieurs à 60 M CAD (40 M €) aux firmes canadiennes, tous secteurs confondus sauf le secteur financier, réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 M CAD (200 M €). Maturité des prêts : 5 ans / taux d'intérêt : 5 % la première année, 8% la suivante puis augmentation de 2% par an. Le Gouvernement obtient des bons de souscriptions d'actions (warrants) à hauteur de 15% du financement. En contrepartie, les entreprises bénéficiaires ne pourront plus verser de dividendes ni racheter d'actions et la rémunération des dirigeants sera contrainte. Une publication annuelle d'un plan pour faire face aux changements climatiques sera également attendue.	• Québec :- Mise en place via Investissement Québec du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) enveloppe de 2,5 Md CAD : financement d'urgence (prêts et garanties de prêts de minimum 50000 CAD) pour les grandes entreprises en difficultés. - Mise en place du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) : financement pour les PME (besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50000 CAD). - Assouplissements des modalités de prêts et garanties de prêt déjà consentis auprès d'Investissement Québec et d'autres acteurs de financement public • Ile-du-Prince-Edouard : programme de financement d'urgence par fonds de roulement pour les petites entreprises • Nouvelle-Ecosse : bonification du programme de garantie de prêts aux petites entreprises
Aides aux ménages	• Prestation canadienne d'urgence (PCU). Prestation de 2000 CAD/mois. Pour les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de la Covid19, qui sont malades, mis en quarantaine ou s'occupent d'un proche malade ou d'un enfant en raison des fermetures d'écoles. Enveloppe globale : environ 76Md CAD (3,5 % du PIB) • La PCU est arrivée à échéance le 27 septembre et un mécanisme de transition est mis en oeuvre avec assouplissement de l'éligibilité à l'assurance-emploi et mise en place de trois nouvelles prestations de 500 CAD/semaine : prestation canadienne de la relance économique pour les travailleurs indépendants ou non éligibles à l'AE, prestation canadienne de maladie pour les travailleurs malades ou qui doivent s'isoler, prestation canadienne pour les proches aidants. • Hausse du montant de l'Allocation canadienne pour enfants (300 CAD par enfant), versement prévu dans le cadre du paiement du mois de mai [2 Md CAD] • Augmentation du montant du crédit de TVA à destination des ménages modestes [5,5 Md CAD] • Délai supplémentaire pour le paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers (jusqu'au 31 août). [Montant en jeu : 55 Md CAD pour le cumul impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés] • Soutien aux populations vulnérables (communautés autochtones, sans abris, femmes victimes de violence...). [0,5 Md CAD] • Soutien aux étudiants avec une prestation d'urgence dédiée et l'augmentation des bourses [9 Md CAD]. Voté par le Parlement le 29 avril. • Soutien pour les personnes âgées : versement d'un paiement unique de 300 CAD (200 €) pour les admissibles à la pension de la Sécurité de Vieillesse auquel s'ajoute un versement de 200 CAD (130 €) pour les seniors admissibles au Supplément de Revenu Garanti (SRG). Coût total du programme : 2,5 Md CAD (1,7 Md €). - Complément salarial pour les travailleurs essentiels : 3 Md CAD	• Québec : - Délai supplémentaire pour la production des déclarations d'impôts sur les revenus de 2019 (1er juin) et pour le paiement des impôts dus (1er septembre). - Mesure pour les retraités (réduction du montant de retrait obligatoire de certains fonds de retraite (FERR) de 25%) et pour les prêts étudiants (report de 6 mois du remboursement de la dette auprès de l'Aide financière aux études). - Hausse du salaire minimum de 0,6 CAD/heure au 1er mai. - Société d'habitation du Québec : Prêt sans intérêt pour le paiement du loyer et mesure d'hébergement temporaire • Ontario : doublement de la prestation du régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées à faible revenu (75 M CAD), allocation pour les familles (1,8 Md CAD), congés de six mois pour le remboursement des prêts étudiants, aide d'urgence pour les personnes ayant des difficultés financières (200 M CAD), baïsse des tarifs de l'électricité (1,5 Md CAD, voir section énergie). • Colombie Britannique : - prestation d'urgence de 1000 CAD pour les travailleurs touchés par le coronavirus (personnes malades, licenciées, qui doivent garder un proche malade ou un enfant en raison des fermetures d'école...). Cumulable avec les aides fédérales. - Renforcement du <i>BC climate action tax credit</i>

Aides aux entreprises	• A partir du 15 mars 2020, mise en place d'une subvention salariale d'urgence (SSUC) à destination des entreprises en difficulté (toutes tailles et tous secteurs confondus). Subvention à hauteur de 75 % de la masse salariale. Critère d'éligibilité : les entreprises devront justifier une perte de revenus de 30 % en glissement annuel (15% pour le mois de mars). La prestation s'applique jusqu'à un plafond de salaire équivalent à 58 700 CAD, soit une aide hebdomadaire maximale de 847 CAD. Les entreprises éligibles bénéficieront également d'un remboursement de certaines cotisations employeurs (assurance-emploi et retraite notamment) L'enveloppe budgétaire afférente est de 83 Md CAD, soit 3,8 % du PIB environ. Prolongation du dispositif jusque juin 2021, avec des conditions d'éligibilité plus restrictives, une modulation du taux de la subvention en fonction de la baisse de revenus et une baisse graduelle du taux maximal de la subvention. Décembre 2020 : rétablissement du taux maximal à 75 % jusqu'en juin 2021 • Flexibilité pour le paiement des impôts : - jusqu'au 31 août pour le paiement de l'impôt sur les sociétés (plan d'intervention économique voté le 25 mars) - jusqu'au 30 juin pour la TPS et les droits de douanes à l'importation (nouvelles annonces du 27 mars) [montant en jeu : 30 Md CAD] • Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AELC) programme de prêts à remboursement conditionnel pour les propriétaires d'immeubles commerciaux qui acceptent de baisser d'au moins 75% leurs loyers pour les petites entreprises locataires (moins de 50 000 CAD de loyer mensuel). Ce dispositif initialement en place pour une durée de trois mois (avril, mai, juin) a été prolongé jusque fin septembre. • Remplacement en octobre 2020 par la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) : subvention jusqu'à 65 % du loyer et aide supplémentaire de 25 % pour les entreprises contraintes de fermer leurs portes temporairement en raison d'une ordonnance de santé publique. En vigueur jusque juin 2021. • 17 et 18 avril : annonce d'une nouvelle enveloppe de 1,7 Md CAD (1,1 Md€) pour soutenir les entreprises, en particulier celles qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement, les entreprises innovantes, les entreprises rurales et les organismes chargés de la culture, du sport et du patrimoine. Enveloppe de 300 M CAD (200 M€) pour les PME appartenant à des Autochtones	• Québec : - Délai supplémentaire pour la production des déclarations d'impôts sur les revenus de 2019 (1er juin) et pour le paiement des impôts dûs (1er septembre). - Report, jusqu'au 30 juin, des déclarations et des versements de Taxe de vente du Québec (TVQ) sans intérêts ni pénalités. Pour le secteur du tourisme : report du versement de la taxe sur l'hébergement. - Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) : Subvention pour les entreprises pour financer des activités de formation / organisation du travail - Mise en place d'un crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (pour une période pouvant atteindre douze semaines, rétroactivement au 15 mars 2020). - Ville de Montréal : Report du paiement des taxes municipales pour 2021 pour les propriétaires et entreprises (1er versement reporté du 1er mars au 1er juin et 2ème versement reporté du 1er juin au 1er sept.) - Pour la période de confinement d'octobre 2020 et de janvier 2021 : mise en place de l'Aide aux Entreprises en Régions en Alerte Maximale (AERAM), une aide non remboursable du gouvernement québécois pour couvrir les frais fixes (taxes municipales, loyers, assurances,...) des entreprises qui devront fermer (bars, restaurants, casinos, cinémas, musées, théâtres, salles de spectacles, commerce non essentiels) • Ontario : - flexibilité pour le paiement des impôts (11 Md CAD). Soutien aux PME (3,4 Md CAD) Appui aux secteurs du tourisme, de l'accueil et de la culture (625 M CAD) • Colombie Britannique : plan d'urgence avec 2,2 Md CAD de soutien aux entreprises : - report jusqu'au 30 septembre du paiement de plusieurs impôts et taxes : impôt santé, TVA provinciale, taxe carbone... - augmentation de la taxe carbone décalée du 1er avril au 30 septembre. - réduction de moitié de l'impôt scolaire [500 M CAD]
-------------------------------------	---	--

MESURES SECTORIELLES		
	Mesures fédérales	Mesures provinciales
Agriculture	• Autorisation donnée aux travailleurs temporaires (Amérique Latine principalement) d'entrer au Canada pour prêter main forte au secteur de l'horticulture. Sans ce soutien, les fédérations estiment une hausse des prix d'environ 17% sur les produits horticoles (marché annuel de 5 Md CAD). • Financement de 5 Md CAD accordé à la plus importante banque de financement agricole canadienne <i>Financement agricole Canada</i>. Objectif : épauler les producteurs qui rencontrent des problèmes de liquidité ainsi que les transformateurs affectés par des pertes de ventes. • Investissement de 100 M CAD (65,5 M €) afin d'améliorer l'accès aux aliments et autres produits essentiels pour les personnes les plus vulnérables. Ces fonds qui seront versés par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales du gouvernement. • Octroi d'un financement de 20 M CAD (13 M €) à l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) pour consolider les inspections afin que les canadiens accèdent à des aliments sains pendant cette période de crise. • Québec : investissement de 45 M CAD (29 M €) pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles. Ces mesures comprennent notamment le versement d'une prime de 100 CAD (65 €) aux travailleurs agricoles saisonniers. • Aide fédérale de 252 M CAD destinée au secteur agricole canadien : 125 M CAD pour renforcer le fonds agricole Agrirelance (fond d'urgence agricole en cas de catastrophe naturelle) / 77 M CAD pour l'achat d'équipement de protection aux agriculteurs / 50 M CAD pour l'achat de produits alimentaires par le Gouvernement afin d'être acheminés vers les banques alimentaires et éviter le gaspillage. • Enveloppe de 470 M CAD, environ 300 M€, pour des mesures de soutien aux pêcheurs canadiens : - Prestation aux pêcheurs (267 M CAD, environ 175 M€) : soutien aux revenus des pêcheurs qui n'ont pas accès au programme de subvention salariale ; - Subvention aux pêcheurs (200 M CAD, environ 130 M€) : programme de liquidités pour les pêcheurs qui ne sont pas admissibles au programme de compte d'urgence pour les PME. • Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 1,5 Md CAD dans des projets d'irrigation agricole	
Secteur aérien	Aucun plan de soutien financier spécifique pour l'industrie aéronautique mais les entreprises peuvent bénéficier des aides transversales (cf ci-dessus et exemples ci-dessous) y compris le crédit d'urgence aux grands employeurs. En janvier 2021, toujours pas de plan de soutien au secteur, les négociations sont toujours en cours : le Ministre Garneau avait prévenu, avant son départ en janvier 2021, que les compagnies aériennes ne seront pas aidées tant qu'elles ne remboursent pas les billets des vols suspendus aux clients. Toujours pas de plan de soutien gouvernemental à ce stade. Toutefois deux mesures de soutien sectorielles ont été mises en places : • Soutien pour garantir l'approvisionnement des biens et services essentiels aux communautés éloignées accessibles uniquement par avion : 17,3 M CAD (11,3 M €) aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour qu'ils appuient les transporteurs aériens dans le Nord. • Soutien à destination des aéroports : le gouvernement renonce aux loyers payés sur baux fonciers pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement. Mesure valable de mars 2020 à décembre 2020 correspondant à un montant de l'ordre de 300 M CAD (196 M €). Air Canada : reprise des vols entre Londres et Toronto/Montréal/Vancouver en janvier 2021. Suspension d'une trentaine de routes inter-régionales en juin 2020, puis d'une dizaine de routes vers les provinces atlantiques à l'hiver 2020-21 Annonce le 13 janvier de la suppression de 1700 emplois. Suspension des vols vers les Caraïbes avec une reprise prévue en mai 2021. Air Transat : proposition de rachat par Air Canada validé par le conseil d'administration. Suspension de la plupart des vols internationaux « saisonniers » vers les Caraïbes durant l'hiver 2021. Westjet : interruption de 230 vols hebdomadaires internationaux et 160 nationaux. Annonce en janvier de la suppression de 1000 emplois. Reprise prévue de certains vols régionaux en mai-juin 2021. Porter : suspension de tous les vols prolongée jusqu'au 19 mai.	
Commerce	• La grande distribution canadienne adapte ses ressources humaines pour faire face à la crise : nombreuses embauches (Walmart, Dollarama par exemple) et versement de primes et bonus aux employés. • Réduction des heures d'ouverture par les grandes enseignes de la grande distribution. • Certains modes de consommation (retrait des marchandises, livraison) sont favorisés via une réduction ou une élimination des frais afférents. • Mesures sanitaires mises en place par les grandes enseignes (nettoyage, stations de désinfection, retrait des stands de libre service, mesures de distanciation sociale...).	• Dans la plupart des provinces, les plans de confinement ont ordonné l'arrêt de toutes les activités considérées comme non essentielles, ce qui implique la fermeture de la grande majorité des enseignes du commerce de détail, à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, station services et autres commerces jugés essentiels. Les sociétés de la couronne assurant la vente d'alcool et de cannabis restent également ouvertes. • Québec : Lancement de l'initiative « LePanierBleu.ca » pour favoriser l'achat local (répertoire de produits et services locaux)

Santé Sciences/Recherche	• 18 mars : arrêté d'urgence par le Ministère de la santé pour favoriser l'approbation plus rapide et plus souple de dispositifs médicaux, en particulier tests de dépistage. • Plan de mobilisation des sciences de 275 M CAD pour lutter contre le coronavirus dont 192 M CAD issus du Fonds stratégique pour l'innovation pour soutenir la création et la production de vaccins. • Annonce le 23 avril d'un investissement de plus de 1 Md CAD (plus de 700 M EUR) pour appuyer une stratégie nationale de recherche médicale visant notamment l'élaboration d'un vaccin et de médicaments, ainsi que le suivi du virus. • Enveloppe fédérale de 240 M CAD pour renforcer les services en matière de santé, principalement la santé numérique (plateformes en ligne, applications...) • Financement fédéral de 176 M CAD pour l'entreprise de biotechnologie ABCellera afin de soutenir cette dernière dans la recherche de traitements. • Dans le cadre de l'effort multilatéral pour une sortie de crise, contribution fédérale au fond international de lutte contre le Covid-19 avec une somme de 850 M CAD. • Annonce le 15 mai d'un financement de 450 M CAD pour aider le milieu de la recherche universitaire du Canada durant la pandémie. • Santé Canada a approuvé au mois de décembre 2 vaccins contre la Covid-19. Le vaccin Pfizer/BioNTech a été approuvé le 9 décembre tandis que le vaccin Moderna a été approuvé le 23 décembre. • La campagne de vaccination canadienne a débuté mi-décembre. Ottawa estime pouvoir vacciner la population canadienne d'ici septembre 2021. Ottawa a conclu des accords d'achat anticipé avec plusieurs fournisseurs (sept au total : Pfizer, Moderna, Novavax, Johnson & Johnson, Sanofi-GSK, Astrazeneca, Medicago). Objectif pour le premier trimestre : 3 M de personnes vaccinées, soit 8 % de la population canadienne, objectif dépassé puisque près de 14% de la population canadienne a reçu au moins une injection fin mars.	• Ontario : enveloppe de 16,3 Md CAD sur 4 ans (1,9 % du PIB, 11 Md€) qui s'articule principalement autour des programmes suivants : plan d'investissement dans les foyers de soins de longue durée (environ 6 Md CAD/4 Md€), plan d'investissement dans les hôpitaux (5,1 Md CAD/3,4 Md€), dépistage et recherche des contacts (2,3 Md CAD/1,5 Md€), matériel de protection (1,4 Md CAD/940 M€), plan de vaccination panprovincial (1 Md CAD/670 M€). • Colombie Britannique : le plan d'urgence comprend un investissement de 1,7 Md CAD vers les services essentiels, dont la santé fait partie
Finances : banques & assurances	• Dans le cadre du programme de facilitation de crédit à destination des PME , BDC et EDC collaboreront avec les prêteurs privés. • Engagement des principales banques canadiennes (BMO, CIBC, BNC, RBC, TD, Scotia et Desjardins) à faire preuve de souplesse vis à vis de leurs clients (particuliers et entreprises) confrontés à des difficultés financières. Elles peuvent notamment proposer des allègements sur les crédits, par exemple sous la forme de report des paiements d'échéances. • Le gouvernement a demandé le 25 mars aux banques de réduire les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Les principales banques ont annoncé le 3 avril une baisse de moitié de leurs taux d'intérêt sur cartes de crédit pour leurs clients en situation financière délicate. • Les principales banques ont fermé certaines agences et limité leurs horaires d'ouverture afin de s'assurer d'avoir suffisamment d'agents "sains" pour continuer leurs services sur la durée. • Flexibilité accordée par les assureurs aux entreprises et ménages en difficulté pour le paiement des primes d'assurances. • Réduction des primes d'assurances automobiles pour les utilisateurs dont les habitudes de conduite ont été modifiées.	
Energie - secteur minier	Plan fédéral de soutien au secteur énergétique / pétrolier annoncé le 17 avril prévoit les financements suivants : - 1,7 Md CAD (1,1 Md €) pour le nettoyage des anciens sites de production abandonnés, puits de pétrole/gaz, (« orphan wells ») en Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique. - 750 M CAD (490 M €) au profit d'un nouveau fonds dédié à la réduction des émissions de gaz, de méthane en particulier. Ce plan prévoit également que BDC (Banque de Développement du Canada) et EDC (Export Développement Canada) renforcent leurs outils de soutien aux PME du secteur de l'énergie. Selon le gouvernement fédéral ce plan élaboré en lien avec les Provinces et l'industrie devrait permettre de préserver 10 000 emplois dont 5200 en Alberta. Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 2,5 Md CAD dans les énergies propres pour favoriser la production, le transport et l'entreposage d'électricité propre / 2 Md CAD dans la modernisation à grande échelle d'immeubles afin d'augmenter leur efficacité énergétique / 1,5 Md CAD pour accélérer l'adoption d'autobus zéro émission et la mise en place d'infrastructures de recharge Octobre 2020 : lancement d'un fonds de 750 M CAD (environ 500 M€) pour aider les sociétés pétrolières et gazières à réduire les émissions de méthane. Ce fonds fournit de l'aide financière aux sociétés pétrolières et gazières afin de les aider à adopter des technologies plus vertes et à maintenir l'emploi dans leur secteur pour résister aux impacts de la crise sanitaire. Secteur minier : extension de 12 mois des délais de dépenses des entreprises ayant recouru à des actions accréditives (« <i>flow-through share</i> ») pour financer leurs projets exploratoires	• Québec : Hydro-Québec suspend les frais de retard pour les factures impayées jusqu'à nouvel ordre et rappelle qu'aucune interruption de service pour non paiement n'aura lieu. • Ontario : À compter du 24 mars, les consommateurs d'électricité de l'Ontario paieront toujours le tarif de la période creuse, peu importe l'heure de la journée, et ce, pendant une période initiale de 45 jours. Montant total en jeu : 1,5 Md CAD • Alberta : Le gouvernement provincial a déclaré que les travailleurs du secteur stratégique de l'extraction des pétroles issus de sables bitumineux seront considérés comme travailleurs essentiels. Même s'il attend principalement un plan de soutien fédéral, le gouvernement provincial a annoncé le 20 mars les mesures suivantes : -Financement de la redevance de l'Alberta Energy Regulator pour une période de 6 mois à hauteur de 113 M CAD; -pour donner de la visibilité aux acteurs, octroi d'une extension d'un an pour les permis d'exploitation de projets oil & gas arrivant à échéance en 2020; -Extension d'un prêt à <i>Orphan Well Association</i> à hauteur de 100 M CAD pour soutenir les activités de l'association en matière de démantèlement des sites de production en fin de vie et en vue de la création 500 emplois directs et indirects. • Saskatchewan : Le 14 avril le gouvernement provincial a publié un plan de soutien au secteur pétrolier: -Prolongation d'un an des permis qui devaient expirer en 2020. -Réduction de 50% la part relevant de l'industrie de la taxe sur le pétrole et le gaz (Oil and Gas Administrative Levy) au cours de cet exercice et report de la facturation du solde restant jusqu'au 1er octobre 2020. Cela permettra au secteur d'économiser 11,4 M CAD pour faire face aux défis immédiats de liquidité.

Industrie	• 20 mars: Annonce d'un plan de mobilisation des capacités du secteur industriel au Canada. 31 mars: Annonce de financements fédéraux de 2 Md CAD (1,3 Md €) pour l'achat de tests / équipements médicaux et 50 M CAD (32,7 M €) à la Supergrappe de la fabrication de pointe. 7 avril: Annonce de la fabrication au Canada de plus de fournitures et d'équipement médicaux dont l'objectif de 30 000 respirateurs • Plan qui prévoit des mesures pour soutenir directement les entreprises afin d'augmenter leur capacité de production ou en donnant les outils nécessaires aux chaînes de production pour concevoir des produits faits au Canada pour lutter contre l'épidémie (équipements de protection individuelle, produits désinfectants, diagnostics, technologies de suivi de maladies). - Plan qui vise également à mobiliser les programmes gouvernementaux en faveur de l'innovation (Fonds stratégique d'innovation, Supergrappes d'innovation, Centre national de recherches) pour identifier des projets prometteurs visant à apporter des solutions à la crise et les commercialiser rapidement. Plusieurs projets identifiés par la Supergrappe de la fabrication de pointe en production (écrans faciaux grâce à la technologie de l'impression 3D, conception ouverte de respirateurs, trousses de dépistage rapide grâce à la nanotechnologie). La Supergrappe de l'économie numérique investit 60 M CAD (39,2 M €) dans le but de développer des solutions numériques dans les domaines suivants : systèmes de santé, diagnostics, thérapies, modes de vie. À ce stade plus de 5 000 entreprises canadiennes mobilisent leur expertise et leurs ressources: -engagements du secteur industriel canadien, notamment secteurs «healthtech», textile (Canada Goose, Arc'teryx), chimie, énergie (Suncor), du secteur automobile en Ontario (Linamar, Magna), ainsi que de multinationales (GE, GM, Toyota, Ford, Shell, Alibaba, Home Depot) -approbation par Santé Canada d'un test portatif et rapide de dépistage du Covid-19 qui permettra d'établir un diagnostic en moins d'1h, développé par l'entreprise de biotechnologie Spartan Bioscience basée à Ottawa et spécialisée dans les tests ADN. Cette technologie de dépistage, développée avec un financement du Conseil national de recherches du Canada, ne nécessite pas l'envoi à un laboratoire. Le gouvernement fédéral a déjà passé plus de 40 000 commandes, l'Ontario 1 million, le Québec 200 000 et l'Alberta 100 000. À ce stade le dispositif ne sera fourni qu'au Canada malgré les nombreuses demandes. -partenariat du gouvernement avec le prix Nobel canadien Dr Art McDonald qui dirige une équipe de scientifiques afin de concevoir un respirateur facile à fabriquer à l'aide de pièces en vente libre et accessibles; -approbation accélérée par Santé Canada de l'utilisation de matériaux de substitution innovateurs pour des blouses médicales; -efforts de Medicom pour accroître sa capacité de fabriquer au Canada des dizaines de millions de masques chirurgicaux et de masques N95 supplémentaires par an. -soutien du gouvernement fédéral au Réseau pour la production de désinfectant pour les mains, mis en place par l'Alliance de l'industrie cosmétique du Canada, l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés et Spirits Canada. • 8 mai: Annonce de la mise en place d'un Conseil consultatif sur la stratégie industrielle pour analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les industries et fournir des recommandations de politique économique au gouvernement. Pour cela le Conseil se concertera avec les milieux des affaires. Ce Conseil est dirigé par Monique Leroux ancienne CEO du Mouvement Desjardins puis Présidente du CA d'Investissement Québec. • 3 juin: Annonce de la composition du Conseil: 9 dirigeants d'entreprises dont le CEO de Suncor, la CEO du Port de Montréal et d'autres dirigeants issus des industries agroalimentaire, numérique, fabrication, commerce de détail, tourisme, santé, technologies propres. La conseillère scientifique en chef du Canada participera également aux travaux du Conseil.		
Infrastructures	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="427 1081 938 1664"> • Accélération de l'allocation de 2,2 Md CAD au titre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (Gas tax fund) avec un paiement unique en juin 2020 (contre deux paiements habituellement) pour aider les collectivités locales à financer leurs projets d'infrastructures • Adaptation du programme infrastructures du plan « investir au Canada » pour davantage répondre aux impacts du Covid : nouveau volet « résilience à la Covid-19 » créé pour donner aux provinces et aux territoires davantage de flexibilité pour financer des projets à court terme, avec la possibilité de transférer jusqu'à 10 % des allocations initiales des volets au nouveau volet Résilience à la COVID-19 et un processus d'approbation accéléré des projets ; le volet Résilience à la COVID-19 permettra de financer les projets de rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments publics, les infrastructures de lutte contre la COVID-19, les infrastructures de transport actif, les projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ; le volet soutient les projets à court terme qui peuvent être lancés rapidement : la construction doit commencer au plus tard le 30 septembre 2021, et être achevée avant la fin de 2021, ou avant la fin de 2022 dans les territoires et dans les collectivités éloignées. • Appel à candidature d'infrastructure Canada à travers l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) qui financera, à hauteur de 31 M CAD, les projets des collectivités locales en lien avec les espaces publics, la mobilité et les solutions numériques. </td><td data-bbox="938 1081 1452 1664"> Québec : Le gouvernement a annoncé le 14 mai qu'il avancera des investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans plusieurs secteurs pour accélérer la relance économique du Québec. Le total des investissements atteindra 13,9 Md CAD pour l'année en cours, par rapport aux 11 Md CAD initialement prévus. Des investissements supplémentaires de 2,9 Md CAD (soit près de 2 Md€) sont programmés dès 2020-2021 dont 700 M CAD pour le réseau de la santé et des services sociaux, 1,1 Md CAD pour le réseau de l'éducation, 600 M CAD pour des projets de transports collectifs, principalement à Montréal ; 370 M CAD pour le réseau routier et 130 M CAD pour d'autres secteurs. </td></tr> </table>	• Accélération de l'allocation de 2,2 Md CAD au titre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (Gas tax fund) avec un paiement unique en juin 2020 (contre deux paiements habituellement) pour aider les collectivités locales à financer leurs projets d'infrastructures • Adaptation du programme infrastructures du plan « investir au Canada » pour davantage répondre aux impacts du Covid : nouveau volet « résilience à la Covid-19 » créé pour donner aux provinces et aux territoires davantage de flexibilité pour financer des projets à court terme, avec la possibilité de transférer jusqu'à 10 % des allocations initiales des volets au nouveau volet Résilience à la COVID-19 et un processus d'approbation accéléré des projets ; le volet Résilience à la COVID-19 permettra de financer les projets de rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments publics, les infrastructures de lutte contre la COVID-19, les infrastructures de transport actif, les projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ; le volet soutient les projets à court terme qui peuvent être lancés rapidement : la construction doit commencer au plus tard le 30 septembre 2021, et être achevée avant la fin de 2021, ou avant la fin de 2022 dans les territoires et dans les collectivités éloignées. • Appel à candidature d'infrastructure Canada à travers l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) qui financera, à hauteur de 31 M CAD, les projets des collectivités locales en lien avec les espaces publics, la mobilité et les solutions numériques.	Québec : Le gouvernement a annoncé le 14 mai qu'il avancera des investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans plusieurs secteurs pour accélérer la relance économique du Québec. Le total des investissements atteindra 13,9 Md CAD pour l'année en cours, par rapport aux 11 Md CAD initialement prévus. Des investissements supplémentaires de 2,9 Md CAD (soit près de 2 Md€) sont programmés dès 2020-2021 dont 700 M CAD pour le réseau de la santé et des services sociaux, 1,1 Md CAD pour le réseau de l'éducation, 600 M CAD pour des projets de transports collectifs, principalement à Montréal ; 370 M CAD pour le réseau routier et 130 M CAD pour d'autres secteurs.
• Accélération de l'allocation de 2,2 Md CAD au titre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (Gas tax fund) avec un paiement unique en juin 2020 (contre deux paiements habituellement) pour aider les collectivités locales à financer leurs projets d'infrastructures • Adaptation du programme infrastructures du plan « investir au Canada » pour davantage répondre aux impacts du Covid : nouveau volet « résilience à la Covid-19 » créé pour donner aux provinces et aux territoires davantage de flexibilité pour financer des projets à court terme, avec la possibilité de transférer jusqu'à 10 % des allocations initiales des volets au nouveau volet Résilience à la COVID-19 et un processus d'approbation accéléré des projets ; le volet Résilience à la COVID-19 permettra de financer les projets de rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments publics, les infrastructures de lutte contre la COVID-19, les infrastructures de transport actif, les projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ; le volet soutient les projets à court terme qui peuvent être lancés rapidement : la construction doit commencer au plus tard le 30 septembre 2021, et être achevée avant la fin de 2021, ou avant la fin de 2022 dans les territoires et dans les collectivités éloignées. • Appel à candidature d'infrastructure Canada à travers l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) qui financera, à hauteur de 31 M CAD, les projets des collectivités locales en lien avec les espaces publics, la mobilité et les solutions numériques.	Québec : Le gouvernement a annoncé le 14 mai qu'il avancera des investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans plusieurs secteurs pour accélérer la relance économique du Québec. Le total des investissements atteindra 13,9 Md CAD pour l'année en cours, par rapport aux 11 Md CAD initialement prévus. Des investissements supplémentaires de 2,9 Md CAD (soit près de 2 Md€) sont programmés dès 2020-2021 dont 700 M CAD pour le réseau de la santé et des services sociaux, 1,1 Md CAD pour le réseau de l'éducation, 600 M CAD pour des projets de transports collectifs, principalement à Montréal ; 370 M CAD pour le réseau routier et 130 M CAD pour d'autres secteurs.		
Autres mesures sectorielles	Culture/patrimoine/sport: - Fonds d'urgence de 500 M CAD pour soutenir les organismes des secteurs de la culture, du patrimoine et du sport. - Québec : plan de relance du milieu culturel : 400 M CAD sur deux ans. Télécommunications : Financement du gouvernement fédéral au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) du montant équivalent aux droits de licence 2020-2021 des radiodiffuseurs auxquels le CRTC a renoncé. Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 2 Md CAD pour connecter environ 750 000 ménages et petites entreprises aux services à large bande dans les communautés mal desservies. Tourisme: Report sans intérêt jusqu'au 1er septembre 2020 du paiement des baux et des permis d'occupation des exploitants d'entreprises touristiques dans les parcs nationaux, lieux historiques, aires marines. Québec : Plan de relance du secteur touristique de 750 M CAD (489 M EUR) sur 2 ans. Organismes de bienfaisance: Financement de 350 M CAD aux organismes nationaux fournissant des services essentiels aux personnes vulnérables (livraison alimentation, services de transports...).		